

→ Le NUMEN :

Chaque AESH bénéficie d'un identifiant personnel professionnel, le NUMEN.

Cet identifiant lui est communiqué, par son employeur, dans les premières semaines qui suivent la signature de son premier contrat d'AESH.



Si l'AESH égare son NUMEN, il peut contacter le SAGERE pour le récupérer :

dsden62.sagere@ac-lille.fr

Celui-ci sera alors adressé à son domicile.



Ce NUMEN est très important, conservez le correctement.

Il peut vous être demandé pour des démarches particulières (inscription à des formations ou pour compléter des formulaires de demande de remboursement de frais, par exemple).

→ messagerie électronique professionnelle :

De même, il bénéficie d'une adresse électronique professionnelle, sous le format « prenom.nom@ac-lille.fr ».

C'est par l'intermédiaire de cette boîte professionnelle que l'administration est amenée à échanger avec l'AESH et réciproquement.

Les agents ayant été auparavant auxiliaire de vie scolaire sous statut de contrat aidé (CUI / PEC), ont également reçu au moment de la mise en place de leurs formations, un identifiant et une adresse professionnelle. Il convient alors de ne plus les utiliser et de ne tenir compte que du NUMEN et de la nouvelle messagerie.



Il est important d'utiliser la messagerie professionnelle pour vos échanges avec les différents interlocuteurs (employeur, SAGERE, PIAL).

La consultation régulière de celle-ci est également importante. Les services académiques communiquent uniquement vers celle-ci comme pour les plans de formation, les démarches pour des remboursements de frais, les différentes campagnes de gestion de votre carrière.

Pour approfondir le thème :

pour récupérer son identifiant de messagerie ; pour réinitialiser ou changer son mot de passe ; pour consulter sa messagerie via Eduline :

→ la fiche pratique "gérez votre compte académique" est disponible en annexe.